

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERSEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 17
Présents : 15
Absents : 2
Pouvoirs : 2Date de la convocation :
02/07/2026

DELIBERATION n° 2026-60

*L'an deux mille vingt-Six,
Le 9 Juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses
séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.*

Présents :

Mesdames APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.

Messieurs ESPIE Olivier, FERREIRA Dimitri, GUIBERT Antoine, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

Pouvoirs :**Mandants**M. BESSIERE Michel
M. BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien**Mandataires**M. GUIBERT Antoine
Mme BALP Coralie

Absents : Madame CAZALS Séverine et Monsieur BRAL Amédée

Secrétaire de séance : Monsieur NOFRE Olivier

**BUDGET 190-00 – BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°2 – REGULARISATION AMORTISSEMENTS**

Vu la délibération 2026-25 du 16 avril 2026, relative au vote du budget primitif 2026 du budget principal 190-00

Considérant l'oubli des amortissements pour l'année 2023, qu'aucune dotation aux amortissements n'a comptabilisée au cours de l'exercice 2023 pour les biens inscrits aux compte 202 et 203,

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires à la comptabilisation des dotations aux amortissement des biens inscrits aux comptes 202 et 203, n'ont pas été inscrits aux budget primitif 2026,

Il convient de procéder à la régularisation des crédits budgétaires par décision modificative telle que présentée ci-après :

Article Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
INVESTISSEMENT				
R-2802 Amort frais études, élabor. modif et revis. Doc d'urbanisme				5 072,96 €
R-2803 Amort frais études, recherche et dév. Et frais d'insertion				9 577,36 €
R-1582 Autres provisions pour charges			14 650,32 €	
Total chapitre 40			14 650,32 €	14 650,32 €
TOTAL INVESTISSEMENT			14 650,32 €	14 650,32 €

Le Conseil Municipal,
 Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
 Maire, Après en avoir délibéré,
 Par 17 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

APPROUVE la décision modificativen°2 du budget principal 190-00, tel que présentée ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire d'informer le comptable public de procéder aux ajustements nécessaires à l'application de cette décision.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 9 Juillet 2026
 Le Maire,
 Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
 Le jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Jacques ROMERO

Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
 Olivier NOFRE

[Handwritten signature]